SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

	224
No.	
SEC	RET/324/Add.1
22	décembre 1097

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DU PARAGRAPHE 5 DE L'ARTICLE XXVIII

<u>Liste I - Commonwealth d'Australie</u>

Addendum

La Mission permanente de l'Australie a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après en date du 22 décembre 1987.

Par le document du GATT SECRET/324 en date du 3 mars 1987, l'Australie a fait savoir aux PARTIES CONTRACTANTES qu'elle avait l'intention de retirer un certain nombre de concessions consolidées, reprises dans la Liste I - Australie.

Il m'a été demandé d'établir un rapport intérimaire sur ces négociations pour l'information des PARTIES CONTRACTANTES. Des négociations ont été engagées avec les Communautés européennes et les Etats-Unis d'Amérique. Des offres de compensation ont été formulées. Toutefois, les négociations ne sont pas encore terminées. Des consultations ont également eu lieu avec le Canada et le Japon.

Je tiens à faire savoir aux PARTIES CONTRACTANTES que l'Australie procède actuellement au retrait de concessions notifié dans le document SECRET/324, avec effet au ler janvier 1988, date d'entrée en vigueur des modifications touchant l'industrie des produits chimiques et des matières plastiques, que le gouvernement australien avait annoncées en octobre 1986 et qui exigeaient la renégociation des concessions en question. L'Australie avait clairement indiqué dès le début des négociations qu'elle se proposait de suivre cette procédure. Les concessions offertes en compensation au cours des négociations prendront également effet le ler janvier 1988.

L'Australie est disposée à poursuivre les négociations et les consultations avec les parties qui ont déclaré être intéressées par les concessions en question et avec lesquelles elle n'a pas encore abouti à une conclusion. Un rapport final sur ces négociations sera communiqué en temps opportun, conformément aux procédures normales.